

SESSION 2010

**CAPES
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : TAHITIEN

DISSERTATION EN TAHITIEN

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

La graphie à utiliser est celle définie par l'arrêté du 20 octobre 1982 faisant suite à une délibération de l'assemblée territoriale de Polynésie française.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

SUJET :

" 'Aita te mau mitionare, te mau ta'ata i pōfa'afa'a haere mai nā Oteania e te tahi atu mau Papa'ā i rātere mai nā mua a'e ia rātou, i 'ore i 'ite 'oi'oi e 'aita tō Porinetia i fa'a-ta'a 'ē i te Ra'a e te Noa mai tei 'ite-pāpū-roa-hia ra i 'Europa mā."

A patu mai i te tahi tātarara'a i ni'a i teie parau.